

Image not found or type unknown



Placer une sas " sans activité"

Par **jco83170**, le **25/07/2013** à **19:06**

Bonjour,

Nous avons l'intention de mettre " en sommeil" c'est à dire sans activité une sas (celle ci ne réalisant plus de CA)

quelle est l'incidence fiscale: suspension des impôts etc ?les charges de la sté sont quasi inexistantes

Mezrci de votre retour